



Syndicat des Polices Municipales Genevoises

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

Pierre BAYENET, candidat Ensemble à gauche au Conseil Administratif de la Ville de Genève

1. Etes-vous pour une police municipale dont la formation aboutit à l'obtention du brevet fédéral de policier ?

Réponse : oui. Il faut également prévoir des dispositions transitoires qui permettent aux APM actuels d'acquérir le BFP par des passerelles.

2. Suite aux recommandations du rapport de la Cour des comptes, êtes-vous pour une police municipale : intégrée (= sous l'autorité de pol cant mais financièrement séparé) ou unique (incorporation à la police de proximité cantonale) ou une police municipale sous l'autorité d'une entité infra-cantonale

Réponse : Il faut surtout mettre en place un système qui garantisse l'égalité de traitement entre les différents APM des différentes communes, et qui permette la collaboration inter-polices, puisqu'actuellement il y a 17 polices municipales, 17 façons de travailler, et 17 systèmes salariaux. Il me semble que l'option à privilégier est de conserver l'autonomie des communes si elles le souhaitent (ce qui n'empêche pas que certaines communes se regroupent si elles le préfèrent), mais que des accords intercommunaux soient conclus sur les questions suivantes : conditions de travail, gestion des urgences (central d'alarme commune).

3. Quelle est votre vision de la coopération entre la police municipale de la Ville de Genève et les polices municipales des communes limitrophes ?

Actuellement, toutes les polices municipales entendent les appels de la CECAL, sauf les APM de la Ville de Genève. Ceci conduit à des situations absurdes : les APM en Ville de Genève n'ont aucune idée des interventions de la police cantonale qui peuvent se produire à quelques dizaines de mètres d'eux. Il faudrait progressivement instituer un système de centrale unique dans laquelle toute l'information serait diffusée à toutes les polices, avec indication de qui doit intervenir (Police secours cantonale, gardes-frontières, APM, police des transports). Toutes les polices entendraient les messages et seraient informées, tout en sachant clairement à qui la mission serait attribuée. Les autres corps pourrait bien sûr se proposer d'intervenir en appuis.

L'accès des APM aux systèmes d'informations de la police cantonale devrait également être amélioré, pour permettre une meilleure collaboration. La collaboration avec les gardes-frontières et le SIS devrait également être améliorée.



Syndicat des Polices Municipales Genevoises

Section de la Fédération Suisse des Fonctionnaires de Police
Membre de l'Union Syndicale des Polices Romandes
Membre du Groupement des Associations de Police, Genève

4. Êtes-vous pour équiper les polices municipales de feux avertisseurs (feux bleus) afin de pouvoir intervenir plus rapidement sur des objectifs précis. Ex. : collègues en difficulté.

Oui. Leur usage devrait toutefois être strictement règlementé.

5. Les conditions de travail des agents de police municipale sont différentes du reste du personnel de la Ville de Genève. Pourtant, seuls les employés du Service Incendie et Secours (SIS) bénéficient d'un statut particulier. Êtes-vous, donc, pour attribuer aux agents de la police municipale un règlement, ou annexe, avec un statut différent que celui du reste des employés de la Ville ?

Les missions de la police municipale incluent parfois du travail durant de longues périodes sans interruption, par exemple pour assurer le suivi judiciaire suite à une arrestation. De plus, dans la pratique, les policiers municipaux sont soumis à des interdictions de congés certains jours, ce qui n'est pas prévu par le statut actuel. Il faut donc adapter le statut, que ce soit pour lui-même ou au moyen d'une annexe, pour l'activité particulière de la police municipale.